

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 87 du 18 novembre 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION N° 2812/ARM/DCSCA/SDM/FIN

fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

Du 27 octobre 2022

DÉCISION N° 2812/ARM/DCSCA/SDM/FIN fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.

Du 27 octobre 2022

NOR A R M E 2 2 0 2 1 0 7 5

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 1774/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 05 juillet 2022 fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [410.2.2.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu le décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3) ;

Vu le décret N° 2009-1178 du 5 octobre 2009 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret N° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires (JO n° 303 du 31 décembre 2010, texte n° 5) ;

Vu l'arrêté du 17 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 198 du 27 août 2011, texte n° 9) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;

Vu l'[instruction N° 11370/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 25 juillet 2019 portant organisation et fonctionnement des trésoreries et sous-trésoreries militaires du ministère de la défense](#) ;

Vu la [décision N° 15333/DEF/DCSCA/SDM/FIN du 19 novembre 2015 prise en application de l'arrêté du 19 août 2015 fixant les montants de l'indemnité de responsabilité allouée aux trésoriers et aux sous-trésoriers militaires](#) ;

Vu la [décision N° 754/ARM/DCSCA/MET/BFIN du 16 mars 2021 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense](#) ;

Vu la décision du 29 juillet 2022 portant délégation de signature (direction centrale du service du commissariat des armées) (JO n° 178 du 3 août 2022, texte n° 25),

Décide :

Art. 1er. La liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires de groupement de soutien de base de défense (GSBdD) ainsi que leur catégorisation sont fixées en annexe.

Art. 2. La sous-trésorerie militaire « *Amiral Ronarc'h* », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest, est créée au 1^{er} avril 2022.

Art. 3. La sous-trésorerie militaire « *Teriieroo a Teriieroolterai* », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest, est créée au 1^{er} mai 2022.

Art. 4. La sous-trésorerie militaire « *Auguste Techer* », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest, est créée au 29 août 2022.

Art. 5. La sous-trésorerie militaire « *Auvergne* », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Toulon, est rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest à compter du 15 novembre 2022.

Art. 6. La sous-trésorerie militaire « *Lorraine* », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest, est rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Toulon à compter du 15 novembre 2022.

Art. 7. La sous-trésorerie militaire « *Duguay-Trouin* équipage bleu », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Cherbourg, est rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Toulon à compter du 1^{er} janvier 2023.

Art. 8. La sous-trésorerie militaire « *Jacques Chevallier* », rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Brest, est rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de la base de défense de Toulon à compter du 13 février 2023.

Art. 9. La [décision N° 1774/ARM/DCSCA/SDM/FIN du 5 juillet 2022](#) fixant la liste des sous-trésoreries militaires rattachées aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense est abrogée.

Art. 10. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
chef du bureau « finances » de la sous-direction « métiers »,*

Jean-François MARIE.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES SOUS-TRÉSORERIES MILITAIRES RATTACHÉES AUX TRÉSORERIES MILITAIRES DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DE BASE DE DÉFENSE.

TRÉSORERIE MILITAIRE DE RATTACHEMENT.	SOUS-TRÉSORERIE MILITAIRE.	CLASSIFICATION.
Trésorerie militaire (TM) groupement de soutien de base de défense (GSBdD) Angers-Le Mans-Saumur.	AMS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette de gendarmerie P620 <i>Sèvre</i> .	Autre.
	Vedette de gendarmerie P605 <i>Vertonne</i> .	Autre.
TM GSBdD Antilles.	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Dumont d'Urville</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Dumont d'Urville</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Germinal</i> .	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Ventôse</i> .	Complexe.
	Patrouilleur Antilles Guyane <i>La Combattante</i> .	Autre.
	Patrouilleur côtier P722 <i>Violette</i> .	Autre.
TM GSBdD Besançon.	BSN-EXIA-1.	Complexe.
	Luxeuil.	Autre.
TM GSBdD Bordeaux-Mérignac-Agen.	BDX-EXIA-1.	Complexe.
	BDX-EXIA-2.	Complexe.
	Cazaux.	Autre.
	Mont-de-Marsan.	Autre.
	Pau.	Autre.
	Vedette de gendarmerie P603 <i>Adour</i> .	Autre.
	Antenne GSBdD de Landivisiau.	Autre.
	Antenne GSBdD de la presqu'île de Crozon.	Autre.
	Antenne GSBdD de Lorient-Lann-Bihoué.	Autre.
	Bâtiment base de plongeurs démineurs <i>Styx</i> .	Autre.
	Bâtiment d'essais et de mesures <i>Monge</i> .	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage A.	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation d'essais et de mesures <i>Dupuy de Lôme</i> équipage B.	Complexe.
	Bâtiment d'expérimentation à la guerre des mines <i>Thétis</i> .	Autre.
	Bâtiment de commandement et de ravitaillement <i>Somme</i> .	Complexe.
	Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Églantine</i> .	Autre.
	Bâtiment d'instruction à la navigation <i>Glycine</i> .	Autre.

TM GSBdD Brest-Lorient.

Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Rhône</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Rhône</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Garonne</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Garonne</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment école <i>Chacal</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Guépard</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Jaguar</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Léopard</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Lion</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Lynx</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Panthère</i> .	Autre.
Bâtiment école <i>Tigre</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique <i>Borda</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique <i>Lapérouse</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique <i>Laplace</i> .	Autre.
Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment hydrographique et océanographique <i>Beautemps-Beaupré</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment remorqueur de sonar <i>Aldébaran</i> .	Autre.
Bâtiment remorqueur de sonar <i>Altair</i> .	Autre.
Bâtiment remorqueur de sonar <i>Antarès</i> .	Autre.
BSL-EXIA-1.	Complexe.
BSL-EXIA-2.	Complexe.
Chasseur de mines tripartite <i>L'aigle</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Andromède</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Cassiopée</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Céphée</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Croix du Sud</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Pégase</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Sagittaire</i> .	Autre.
Côte <i>Mutin</i> .	Autre.
Frégate anti-sous-marine F70 <i>Latouche-Tréville</i> .	Complexe.
Bâtiment ravitailleur de forces <i>Jacques Chevallier</i> . Jusqu'au 13 février 2023.	Complexe.

	Frégate multimissions <i>Aquitaine</i> équipage A.	Complexe.	
	Frégate multimissions <i>Aquitaine</i> équipage B.	Complexe.	
	Frégate multimissions <i>Bretagne</i> équipage A.	Complexe.	
	Frégate multimissions <i>Bretagne</i> équipage B.	Complexe.	
	Frégate multimissions <i>Normandie</i> .	Complexe.	
	Frégate multimissions de défense aérienne <i>Lorraine</i> . Jusqu'au 15 novembre 2022.	Complexe.	
	Frégate multimissions <i>Auvergne</i> . À compter du 15 novembre 2022.	Complexe.	
	Frégate de défense et d'intervention <i>Amiral Ronarc'h</i> . À compter du 1 ^{er} avril 2022.	Complexe.	
	Goélette <i>Belle Poule</i> .	Autre.	
	Goélette <i>Étoile</i> .	Autre.	
	Patrouilleur côtier <i>Fulmar</i> .	Complexe.	
	Patrouilleur côtier de la gendarmerie <i>Géranium</i> .	Autre.	
	Patrouilleur de haute mer <i>Commandant Blaison</i> .	Complexe.	
	Patrouilleur de haute mer <i>Enseigne de vaisseau Jacoubet</i> .	Complexe.	
	Patrouilleur de haute mer <i>Premier maître L'Her</i> .	Complexe.	
	Patrouilleur outremer <i>Auguste Bénébig</i> .	Autre.	
	Patrouilleur outremer <i>Teriieroo a Teriieroolterai</i> . À compter du 1 ^{er} mai 2022.	Autre.	
	Patrouilleur outremer <i>Auguste Techer</i> . À compter du 29 août 2022.	Autre.	
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Élorn</i> .	Autre.	
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Penfeld</i> .	Autre.	
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Aber-Wrac'h</i> .	Autre.	
	Yawl <i>La Grande Hermine</i> .	Autre.	
TM GSBdD Cherbourg.	Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Vulcain</i> .	Autre.	
	CBG-EXIA-1.	Complexe.	
	Patrouilleur de service public <i>Cormoran</i> équipage A.	Autre.	
	Patrouilleur de service public <i>Cormoran</i> équipage B.	Autre.	
	Patrouilleur de service public <i>Flamant</i> équipage A.	Autre.	
	Patrouilleur de service public <i>Flamant</i> équipage B.	Autre.	
	Patrouilleur de service public <i>Pluvier</i> équipage A.	Autre.	
	Patrouilleur de service public <i>Pluvier</i> équipage B.	Autre.	
	Patrouilleur côtier de la gendarmerie <i>Aramis</i> .	Autre.	
	Patrouilleur côtier de la gendarmerie <i>Athos</i> .	Autre.	

	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Duguay-Trouin</i> équipage bleu. Jusqu'au 1 ^{er} janvier 2023.	Complexe.
TM GSBdD Ile-de-France.	EM-COS.	Complexe.
	Monthéry.	Autre.
	PEM-EXIA-1.	Complexe.
	PEM-EXIA-2.	Complexe.
	Villacoublay.	Autre.
TM GSBdD Guyane.	Patrouilleur Antilles Guyane <i>La Confiance</i> .	Autre.
	Patrouilleur Antilles Guyane <i>La Résolue</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Mahury</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Organabo</i> .	Autre.
TM GSBdD Istres-Orange-Salon-de-Provence.	ISP-EXIA-1.	Complexe.
	Nîmes.	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Hérault</i> .	Autre.
TM GSBdD Lille.	Creil.	Autre.
	LLE-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Escaut</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Scarpe</i> .	Autre.
TM GSBdD Lyon-Valence-La Valbonne.	Grenoble.	Autre.
	LNM-EXIA-1.	Complexe.
	LNM-EXIA-2.	Complexe.
TM GSBdD Marseille-Aubagne.	Antenne GSBdD d'Aubagne.	Autre.
	Gap.	Autre.
	MRS-EXIA-1.	Complexe.
	Draguignan.	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Argens</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Huveaune</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Vesubie</i> .	Autre.
TM GSBdD Metz.	Mourmelon.	Autre.
	MTZ-EXIA-1.	Complexe.
	MTZ-EXIA-2.	Complexe.
	Nancy.	Autre.
	Saint-Dizier.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>d'Entrecasteaux</i> équipage A.	Autre.

TM GSBdD Nouvelle-Calédonie.	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>d'Entrecasteaux</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Vendémiaire</i> .	Complexe.
	Patrouilleur de 400 tonnes <i>La Glorieuse</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Dumbea</i> .	Autre.
TM GSBdD Poitiers-Saint-Maixent.	SMP-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Polynésie.	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Bougainville</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Bougainville</i> équipage B.	Autre.
	Frégate de surveillance <i>Prairial</i> .	Complexe.
	Patrouilleur côtier de la gendarmerie <i>Jasmin</i> .	Autre.
	Patrouilleur <i>Arago</i> .	Autre.
TM GSBdD Rennes-Vannes-Coëtquidan.	Évreux.	Autre.
	RNS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Esteron</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Trieux</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Yser</i> .	Autre.
TM GSBdD La Réunion-Mayotte.	Antenne Mayotte du GSBdD-DICOM.	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Floréal</i> .	Complexe.
	Frégate de surveillance <i>Nivôse</i> .	Complexe.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Champlain</i> équipage A.	Autre.
	Bâtiment de soutien et d'assistance outremer <i>Champlain</i> équipage B.	Autre.
	Patrouilleur polaire <i>L'Astrolabe</i> équipage A.	Autre.
	Patrouilleur polaire <i>L'Astrolabe</i> équipage B.	Autre.
	Patrouilleur <i>Le Malin</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Verdon</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Odet</i> .	Autre.
TM GSBdD Rochefort-Cognac.	RSC-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Charente</i> .	Autre.
TM GSBdD Strasbourg-Haguenau-Colmar.	Centre de formation franco-allemand pour le personnel technicologistique TIGRE (CFAPTL TIGRE).	Complexe.
	Détachement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne (DET FFECSA).	Complexe.
	Phalsbourg.	Autre.
	SGH-EXIA-1.	Complexe.
	Patrouilleur de haute mer <i>Commandant Birot</i> .	Complexe.

TM GSBdD Toulon.

Patrouilleur de haute mer <i>Commandant Bouan</i> .	Complexe.
Patrouilleur de haute mer <i>Commandant Ducuing</i> .	Complexe.
Bâtiment de commandement et de ravitaillement <i>Marne</i> .	Complexe.
Porte-hélicoptères amphibie <i>Dixmude</i> .	Complexe.
Porte-hélicoptères amphibie <i>Mistral</i> .	Complexe.
Porte-hélicoptères amphibie <i>Tonnerre</i> .	Complexe.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Loire</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Loire</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Seine</i> équipage A.	Autre.
Bâtiment de soutien et d'assistance métropolitain <i>Seine</i> équipage B.	Autre.
Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Achéron</i> .	Autre.
Bâtiment base des plongeurs démineurs <i>Pluton</i> .	Autre.
Bâtiment de soutien à la plongée <i>Alizé</i> .	Autre.
Bâtiment ravitailleur de forces <i>Jacques Chevallier</i> . À compter du 13 février 2023.	Complexe.
Chasseur de mines tripartite <i>Capricorne</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Lyre</i> .	Autre.
Chasseur de mines tripartite <i>Orion</i> .	Autre.
Frégate multimissions <i>Auvergne</i> . Jusqu'au 15 novembre 2022.	Complexe.
Frégate multimissions de défense aérienne <i>Alsace</i> .	Complexe.
Frégate multimissions de défense aérienne <i>Lorraine</i> . À compter du 15 novembre 2022.	Complexe.
Frégate multimissions <i>Provence</i> équipage A.	Complexe.
Frégate multimissions <i>Provence</i> équipage B.	Complexe.
Frégate multimissions <i>Languedoc</i> équipage A.	Complexe.
Frégate multimissions <i>Languedoc</i> équipage B.	Complexe.
Frégate type « La Fayette » <i>Aconit</i> .	Complexe.
Frégate type « La Fayette » <i>Courbet</i> .	Complexe.
Frégate type « La Fayette » <i>Guépratte</i> .	Complexe.
Frégate type « La Fayette » <i>La Fayette</i> .	Complexe.
Frégate type « La Fayette » <i>Surcouf</i> .	Complexe.
Frégate de défense aérienne <i>Chevalier Paul</i> .	Complexe.
Frégate de défense aérienne <i>Forbin</i> .	Complexe.
Patrouilleur côtier de gendarmerie <i>Jonquille</i> .	Autre.

	Porte-avions <i>Charles de Gaulle</i> .	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Améthyste</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Améthyste</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Casabianca</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Casabianca</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Émeraude</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Émeraude</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Perle</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Perle</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Rubis</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Suffren</i> équipage bleu.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Suffren</i> équipage rouge.	Complexe.
	Sous-marin nucléaire d'attaque <i>Duguay-Trouin</i> équipage bleu. À compter du 1 ^{er} janvier 2023.	Complexe.
	TLN-EXIA-1.	Complexe.
	TLN-EXIA-2.	Complexe.
TM GSBdD Toulouse-Tarbes-Castres.	Carcassonne.	Autre.
	Montauban.	Autre.
	TLS-EXIA-1.	Complexe.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Maury</i> .	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Tech</i> .	Autre.
TM GSBdD Tours.	Bourges-Avord.	Autre.
	Orléans.	Autre.
	TRS-EXIA-1.	Complexe.
TM GSBdD Ventiseri-Solenzara.	Calvi.	Autre.
	Vedette côtière de surveillance maritime <i>Gravona</i> .	Autre.
	VTI-EXIA-1.	Complexe.
TM groupement de soutien de la base des éléments français au Gabon.	Douala.	Complexe.